

## Rémunération et protection sociale du dirigeant: Madelin ou caisse de retraite privative à l'IS ?

NEWSLETTER 13 165 du 10 JANVIER 2014



Le dirigeant en activité doit anticiper une perte sévère de revenus qui interviendra lors de son départ à la retraite. La solution consiste donc à capitaliser lors de la phase d'activité, afin de disposer à l'heure de la retraite de revenus complémentaires. Pierre Yves Lagarde nous propose un comparatif entre deux stratégies. La capitalisation au travers d'un contrat Madelin ou la mise en place d'une caisse de retraite privative du dirigeant.

### L'équation générale du contrat de retraite Madelin

**Un avantage :** La défiscalisation des cotisations. Au taux marginal d'imposition, 45 % de l'effort d'épargne est financé par l'impôt. C'est évidemment un argument très fort et à effet immédiat.

**Une caractéristique neutre :** La sortie en rente viagère. Il n'est en effet pas possible de déterminer si la rente viagère constitue un avantage ou un inconvénient, par comparaison avec un dénouement en capital. Tout dépendra de l'espérance de vie de chaque intéressé, ce sur quoi il est bien difficile de conjecturer.

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

**Trois inconvénients** : L'assujettissement des cotisations aux charges sociales, l'obligation d'accepter une épargne tunnel et la taxation des rentes viagères.

Rappelons d'abord qu'alimenter un contrat de retraite Madelin ne se résume pas à différer du revenu, cela génère également une perte de revenu immédiat, puisque la cotisation Madelin va générer des cotisations sociales supplémentaires.

L'épargne tunnel représente ensuite une contrainte lourde. L'assuré perd toute faculté à récupérer son épargne, sauf événements désagréables ou tragiques prévus par le Code des assurances.

Enfin, la taxation de la rente viagère est lourde : près de 10 % de taxation sociale, série en cours, puis imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

### **L'option « caisse de retraite privative à l'IS »**

Cette solution n'est envisageable que pour les entrepreneurs exerçant leur activité au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés ou qui, mieux encore, ont créé une société holding personnelle.

Elle consiste à accumuler des réserves au sein de la société. Ces réserves seront ensuite distribuées pendant la retraite, totale ou partielle, de l'actionnaire, sous la forme de dividendes.

### **Comparaison chiffrée**

#### **Les données :**

Ressource brute disponible dans l'entreprise, avant tout prélèvement : 10.000 €

Durée de capitalisation : 20 ans

Rendement financier brut : 2 %

Imposition en phase de capitalisation et de perception des prestations : 45 %

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**

**Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE**

**[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)**

**Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne**

**Les résultats :**

	<b>Retraite Madelin</b>	<b>Caisse retraite à l'IS</b>
<b>Ressource brute</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>
<b>Charges et impôt</b>	<b>2.342</b>	
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>3.333</b>
<b>Capacité d'épargne</b>	<b>7.658</b>	<b>6.667</b>
<b>Rente viagère nette / an</b>	<b>4.109</b>	
<b>Réserves accumulées</b>		<b>151.662</b>

Nous sommes dès lors confrontés à la comparaison entre un flux viager, pour un montant net de 4.109 €, et des réserves détenues par une société soumise à l'impôt sur les sociétés, détenue par un actionnaire unique par hypothèse, pour un montant de 151.662 €. Une des façons possibles d'arbitrer consiste à se poser la question suivante : avec 151.662 € de réserves accumulées, pendant combien d'années peut-on servir une distribution nette de tous prélèvements de 4.109 € ? La réponse est : 22 ans.

**Synthèse comparative**

	<b>Retraite Madelin</b>	<b>Caisse retraite à l'IS</b>
<b>Possibilité de survivre à son argent</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
<b>Epargne tunnel ne pouvant être redéployée sous une nouvelle stratégie</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Exposition à l'évolution des règles sociales et fiscales</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

## NOUVELLE FORMATION

# STRUCTURER LA MISSION "PLANIFICATION RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE"

**PIERRE YVES LAGARDE ET VALERIE BATIGNE**

**PARIS 23 JANVIER 2014**

### [DETAILS ET INSCRIPTIONS, MERCI DE CLIQUER ICI](#)

La retraite du chef d'entreprise nécessite l'intervention de deux spécialistes aux compétences bien distinctes.

- ✓ **Au moment du départ en retraite**, l'intervention du **spécialiste de la liquidation des droits**, qui vérifiera la justesse des calculs de pension opérés par les régimes de retraite du client. Il doit parfaitement maîtriser leur réglementation du moment, aride, changeante et complexe.
- ✓ **Bien avant le départ en retraite**, l'intervention du **conseil en stratégie retraite**. Il n'a pas vocation à être incollable sur les règles de liquidation du moment ; elles ont le temps de changer, plusieurs fois sans doute, avant le départ en retraite du client. Il doit par contre apporter une véritable valeur ajoutée pour élaborer une stratégie de préparation de la retraite, économiquement cohérente et fiscalement optimisée.

Notre formation vise l'acquisition ou le perfectionnement de cette **compétence de conseil en stratégie de retraite**.

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne